

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du relatif à la prolongation de la chasse de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) jusqu'en 2016

NOR : DEVL1505786A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 424-1, L 424-4, L 424-5, R 424-6, R 424-9 et R 424-14 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 modifié autorisant la chasse de la bernache du Canada (*Branta canadensis*) jusqu'en 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 8 janvier 2015,

Vu la mise en ligne du projet d'arrêté effectuée du ...au...

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

1° Dans l'intitulé, les mots « jusqu'en 2015 » sont remplacés par les mots « jusqu'en 2016 »

2° A l'article 1^{er}, les mots « 31 janvier 2015 » sont remplacés par les mots « 31 janvier 2016 ».

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité
Laurent ROY